



## UNANIMEMENT POUR LA SAUVEGARDE DES PLANS D'EAU

**Maniwaki, le 18 novembre 2008** – Les 10 et 17 novembre derniers se tenaient, dans la Vallée-de-la-Gatineau, deux importantes rencontres concernant la création d'un fonds régional pour la sauvegarde des lacs et rivières de la région. Ces rencontres se sont soldées sur une entente unanime de création du fonds.

À l'invitation de la Société d'aide au développement des collectivités de la Vallée-de-la-Gatineau (SADC), de la Fédération des associations de lacs et rivières de la Vallée-de-la-Gatineau (FALR) ainsi que de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, les élus municipaux ainsi que les représentants des différentes associations de villégiateurs ou de lacs de la région étaient invités à venir discuter de la création d'un fonds pour la sauvegarde des lacs et rivières de la Vallée-de-la-Gatineau. Pour les municipalités et les associations de villégiateurs et de lacs du secteur sud, cette rencontre avait lieu à Gracefield le 10 novembre et le 17 novembre, à Grand-Remous, pour les représentants du secteur nord.

Rappelons qu'en février 2007, la SADC tenait le tout premier colloque sur le développement de la villégiature dans la Vallée-de-la-Gatineau dans un contexte de développement durable. Cette première rencontre a été suivie en septembre 2007 du « Sommet sur la sauvegarde des lacs et rivières de la Vallée-de-la-Gatineau » organisée conjointement par la SADC, la FALR et la MRC qui, elle, avait donné naissance à un comité de travail chargé d'élaborer, à partir des pistes d'intervention issues du sommet, un plan d'actions précis. Ce plan s'est d'ailleurs traduit, en mai 2008, par la présentation d'un plan quinquennal en matière de protection des cours d'eau de la Vallée-de-la-Gatineau. Déjà, à ce moment, l'urgence et la nécessité d'agir en cette matière avait été soulignée par les participants présents.

Depuis, beaucoup de travail visant à mettre en place un fonds d'interventions régional a été accompli et s'est soldé, lors des rencontres du 10 novembre, où 23 représentants des municipalités et des associations étaient présents et du 17 novembre, à laquelle 16 de leurs homologues assistaient, par unanimité sur la nécessité de la création d'un fonds de sauvegarde des lacs et rivières de la Vallée-de-la-Gatineau et sur l'urgence et le besoin de mettre de l'avant le plan d'actions. D'un montant de 60 000\$, ce fonds régional permettra par un effet levier d'aller recueillir à d'autres paliers les sommes manquantes à la finalisation d'un budget estimé pour la première année à un peu plus 160 000\$. Ces sommes permettront de débiter les actions proposées au plan quinquennal pour la protection des cours d'eau de la Vallée-de-la-Gatineau mais tous s'entendent pour dire qu'il s'agit d'un minimum à entreprendre et que des actions supplémentaires, en fonction des budgets disponibles, sont fort souhaitables.

« La villégiature est une source économique importante pour notre région et la demande pour celle-ci est forte et risque de le rester. Si rien n'est fait la pression sur nos lacs créée par la présence humaine risque d'entraîner des problèmes environnementaux importants et par le fait même des impacts économiques et sociaux majeurs. Il est donc impératif de bien planifier, sur notre territoire, le développement de la villégiature en tenant compte autant de la composante économique, sociale qu'environnementale, ce que nous permettra de faire la mise en application du plan quinquennal » de dire Pierre Monette, directeur général de la SADC.

Ce sont donc des demandes de contribution totalisant 60 000\$ qui ont été acheminées aux 17 municipalités du territoire dans le but de la création du fonds pour la sauvegarde des lacs et rivières de la Vallée-de-la-Gatineau. Les responsables du dossier espèrent recevoir des réponses affirmatives rapidement afin de mettre de l'avant les actions du plan quinquennal jugées nécessaires et urgentes par les participants à ce deux différentes rencontres.

-30-

Source : Pierre Monette  
SADC Vallée-de-la-Gatineau